



www.spep.fr

Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Halte au démantèlement du statut des Praticiens Hospitaliers !

Le 15 Février 2019

Le Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public a pris connaissance du projet de Loi relatif à l'organisation et la transformation du système de Santé.

Il fera l'objet de nombreuses concertations et d'échanges avec les organisations syndicales des Praticiens Hospitaliers.

Toutefois l'Article 6 intitulé « fluidifié les carrières entre la ville et l'hôpital pour davantage d'attractivité » suscite nos plus vives inquiétudes : selon cet article le Gouvernement va prendre des ordonnances pour « **adapter des conditions d'exercice et les dispositions relatives au statut des PH... pour faciliter la diversification des activités entre l'hôpital et l'exercice libéral... renforcer l'attractivité des carrières et adapter les conditions et les motifs de recrutement par contrat pour mieux répondre aux besoins des établissements...** ».

C'est la porte ouverte au démantèlement et la contractualisation du statut de Praticien Hospitalier ! C'est le retour à des pratiques anciennes et révolues.

Le SPEP est favorable à un renforcement de l'attractivité des carrières hospitalières, au décloisonnement des parcours professionnels, à la simplification de notre statut mais il défendra sans relâche **un statut national de PH unique.**

Il soutient sans réserve les propositions de l'Intersyndical National des Praticiens Hospitaliers (INPH) dont il fait partie pour **préserver et renforcer la nomination nationale à partir d'une liste d'aptitude nationale établie par une Commission Nationale de paires gérée par le CNG.**

Ce sont les minimums de garantie pour notre indépendance professionnelle, l'équité et la mobilité inter-établissement et inter-régional des PH.

Docteur Michel TRIANTAFYLLOU
Président du SPEP